



### ***VISITES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE***

« L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pendant deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage ou par séquence de formation en entreprise »

BO n°25 du 29 juin 2000

Identification de l'entreprise :

Nom de l'élève :

Classe :

	Observations
Nom de l'enseignant :	
Date de la visite :	
Signature et cachet de l'organisation	Signature de l'enseignant

Document à remettre au chef de travaux après la visite.